

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-47

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION AVIRON CLUB
DE LYON CALUIRE

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. PATUREL

En 2013, la Ville de Caluire et Cuire a mis à disposition des trois clubs d'aviron : le Cercle Aviron de Lyon, l'Aviron Union Nautique de Lyon et l'Aviron Club de Lyon Caluire, les locaux de l'ancienne « carrosserie Chassat », quai Clémenceau, d'une superficie de 2100 m².

Chaque club dispose d'un conteneur pour le rangement de matériel et un atelier de réparation commun aux trois clubs a également été construit en 2013 afin qu'ils puissent réaliser les travaux d'entretien de leurs bateaux (250 à 300 au total). Quarante bateaux sont actuellement stockés dans les locaux, posés à même le sol.

Afin d'améliorer les conditions de stockage, d'optimiser l'occupation de l'espace et de garantir la sécurité du matériel et des utilisateurs, l'association Aviron Club de Lyon Caluire s'est portée acquéreur de racks pour un montant de 972 € qu'elle installera par ses propres moyens sur le site. En effet, les clubs d'aviron disposent d'un réel savoir-faire dans l'installation de ce type de matériel. Cela évite à la Ville de faire appel à un prestataire extérieur et ainsi des coûts supplémentaires.

Ceux-ci permettront d'accueillir de 10 à 15 bateaux.

L'installation de ce matériel revêt un intérêt réel pour l'aménagement progressif du site et son développement à court et moyen termes. Ainsi est-il proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 972 € au profit de l'ACLC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **APPROUVE**

le versement d'une subvention exceptionnelle de 972 € à l'association Aviron Club de Lyon Caluire,

- **DIT**

que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au compte fonction 40 nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET